L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureau: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI, 19 NOVEMBRE 1887.

PETITES ANNONCES.

A VENDRE.

A VENDRE.—Une grocerie, buvette et chantier de bois, situés dans le 3me district. S'adresser coin North Peters et Tricou.
16nov—5f

A VENDRE.—Son de riz à vendre aux plus bas prix du marché, au Lazaux Rice Mill. Bureau No 71 rue Decatur. 15 nov—7f

A VENDRE.—Pour cause de départ, magasin centre ville coin Bourgogne et Toulouse, cote pord. Pour toute information s'adresser sur les lieux. 11 nov—1sem

A VENDRE, louer ou cultiver à la moitié.—Surpent et demi de terre de première choix, fraîchement labourée et prête à la culture d'arbres fruitiers, de légumes ou de fleurs—avec jolie maison de résidence et tous les accessoires de ferme, située rue Broad No 387, entre O'Reilly et Aubry. S'adresser au No 123 rue Bourbon. 8 nov—1f

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Joseph Laurence.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 22,599.—Division C.—Attendu que Gabriel Villere, administrateur judiciaire, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Joseph Laurence, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
19 nov—19 24 27

Succession de William H. Mentel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 22,105.—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles le compte présenté par la liquidateur administrateur judiciaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
19 nov—19 24 27

Succession de Mme Catherine Rau.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 21,494.—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles le compte présenté par la liquidateur administrateur judiciaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
19 nov—19 24 27

Succession de Candide Casanova, veuve en premier mariage de Wm. H. Cook et feinte de Jos. Bouton.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 22,541.—Division C.—Attendu que Joseph Bouton a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Candide Casanova décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
16 nov—16 20 23

Succession de Thomas J. Cooley

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 21,411.—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons si elles en ont, pour lesquelles le compte présenté par Jules G. Dufourcq, exécuteur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
15 nov—15 19 24

Succession de Mary Emma Schiller, femme décédée de O. A. Faires

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No. 22,—Division C.—Attendu que Mme Caroline N. Schiller femme de Robert Hendes a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Emma Schiller, femme décédée de O. A. Faires décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
12 nov—12 16 20

Succession de Joseph Klar.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 21,305.—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'elles en ont) pour lesquelles le compte présenté par Zoeb Klar, exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
10 nov—10 15 19

PAR LE CONSTABLE.

François A. Mangin contre Joseph Pignato

DEVANT COUR DE CITÉ, Ancien Marché de Lafayette, Ville d'Orléans, Nouvelle Orléans, ce jourd'hui 19 novembre 1887, à 10 heures A.M. Il sera vendu à la porte de la Cour de Cité, Ancien Marché de Lafayette, Ville d'Orléans, Nouvelle Orléans, le Fauteuil de Barbier, dans le Deuxième District de la Ville de la Nouvelle Orléans, saisi en vertu d'un jugement rendu en cette cause.

Conditions—Comptant sur le lieu.
ALFRED BAENES
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
12 nov—14 20 23

Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands de la Nouvelle-Orléans.

No 104 RUE DU CANAL.

Trente-deuxième Etat de Situation Annuel.

CONFORMÉMENT aux exigences de sa Charte, la Compagnie publie l'exposé suivant:

Primes reçues durant l'année expirant mai 1887, y compris les primes non acquises de la précédente année—	
Primes sur les risques d'incendie	$185,875 20
Primes sur les risques de mer	6,877 07
Primes sur les risques de rivières	4,703 65
Total des primes	$197,156 02
Moins les primes non échues	54,874 00
Primes nettes acquises à la date du 31 mai 1887	$142,282 02
Pertes payées—	
Sur risques d'incendie	$50,345 05
Sur risques maritimes	3,078 48
Sur risques de rivières	1,523 90
Taxes et dépenses, moins l'intérêt	3,355 98
Réassurances et primes remboursées	19,627 13— 77,930 54
Profits	$64,351 48
Moins 7½ 0/0 de dividende payé, $45,000	
Réserve pour les réclamations non-échues	15,000 00
Fic plus	4,351 48

La Compagnie a l'actif suivant:

Immeuble	$252,327 06
Actions de Banques et Compagnies de Chemins de fer et autres	56,736 77
Billets garantis par hypothèques et nantissements	104,939 95
Billets à recevoir	54,724 51
Primes en voie de recouvrement	22,572 97
Action de la compagnie du chantier "Dry Dock" de Vallette	11,362 50
Jugements sur les billets hypothécaires	4,335 00
Comptant en caisse	35,772 25
	$542,771 01

L'exposé qui précède est une copie juste, vraie et exacte des livres de la Compagnie.

G. W. HOYT, Secrétaire — F. POURCHOY, Président.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Fait et signé par devant moi ce 15me jour de juin 1887.

N. B. TRIST, Notaire.

DIRECTEURS:

D. A. Chaffraix, Jos. S. Shakspeare, M. W. Smith, W. H. Bellinger, Paul Capdevielle, Jac. R. Lafitte, Aristide Hopkins, D. Fatjo, Paul Fenerbly, C. Bassetti, Adam Meltzer.

3 juin—1m

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

L. S. L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La Cérémonie de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire spécial, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

Ses Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois et ses Grands Tirages Semestriels auront lieu tous les six mois (Juin et Décembre).

CHARTE.
ETATS UNIS D'AMÉRIQUE.
ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

CE TROISIÈME lundi du mois d'OCTOBRE, de l'année mil huit cent quatre-vingt sept et la cent douzième de l'Indépendance des Etats Unis.

Pardevant moi, ALPHONSE VICTOR PHILIPS, notaire, dûment commissionné et qualifié, en la ville de la Nouvelle-Orléans, paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, domicilié en ladite ville et paroisse, en la présence des témoins ci-après nommés et des soussignés, qui comparu personnellement les différentes personnes dont les noms figurent dans cet acte, lesquelles ont déclaré que se conformant aux dispositions des lois de cet Etat relatives à l'organisation des corporations pour travaux d'utilité publique, et spécialement des privilèges assurés par la loi No 111 de 1882, approuvée le 5 Juillet 1882, elles conviennent (et s'y engagent) ainsi que leurs associés et successeurs de former et constituer une corporation pour les fins et objets ci-après, et en vertu des stipulations et règlements qui suivent savoir:

ARTICLE I.

Le nom et le titre de cette corporation sera la "NEW-ORLEANS SAFE AND LOCK COMPANY", elle aura seul et nom, pouvoir et autorité, pendant vingt ans, à partir de la date présente date de faire tous les contrats nécessaires à l'objet qu'elle se propose: de détenir, recevoir, acheter et vendre, tous ses noms réels, dans les fonds et des biens mobiliers; de prêter de l'argent sur garantie; de nommer et désigner les officiers, directeurs et employés qu'exigeront ses intérêts et ses besoins; d'adopter les règlements nécessaires à la bonne administration de ses affaires; de les changer et modifier à son gré; d'accomplir enfin tels autres actes qu'elle jugera nécessaires et convenables pour remplir l'objet de sa création.

ARTICLE II

Le domicile de la dite corporation sera établi dans la ville de la Nlle-Orléans, Etat de la Louisiane. Toutes les assignations et toutes les procédures judiciaires seront servies au président de la corporation ou au gérant, ou au vice président, et dans le cas où ces deux officiers seraient absents au secrétaire ou au trésorier.

ARTICLE III

L'objet de la dite corporation est de fabriquer, vendre et louer des coffres-forts, serrures de sûreté, toutes et ouvrages de sûreté, ainsi que d'autres articles en fer et en acier, en métal ou autre matériaux, en tout ou en partie, et, dans un but, de se procurer voie d'achat tous autres articles nécessaires et de les convertir en d'autres articles pour l'application ou l'emploi de machines et autres appareils, ainsi de vendre ou de louer ces articles ainsi manufacturés et de construire ou d'entretenir une fabrique pour les dits articles.

ARTICLE IV.

Le capital de ladite corporation est fixé à la somme de quarante mille dollars, divisée en quatre cents actions de cent dollars chacune, vingt cinq pour cent du montant de chaque action devant être payés comptant lorsque vingt cinq mille dollars en capital auront été souscrits, vingt cinq pour cent ensuite tous plus tard et le reste au gré du conseil de direction en sommes de dix pour cent au plus du montant et à des intervalles de trente jours au moins.

ARTICLE V.

Les pouvoirs de corporation de la dite corporation seront exercés par un Conseil de Direction composé de sept directeurs qui seront choisis et élus parmi les actionnaires, et qui seront actionnaires de la société dont il fait partie au moins cinq actions du capital de la dite compagnie. Toutes les élections de directeurs de toutes les actions du capital de la dite compagnie, se feront en sommes de dix pour cent au plus du montant et à des intervalles de trente jours au moins.

ARTICLE V.

Les pouvoirs de corporation de la dite corporation seront exercés par un Conseil de Direction composé de sept actionnaires qui seront choisis et élus parmi les actionnaires, et qui seront actionnaires de la société dont il fait partie au moins cinq actions du capital de la dite compagnie. Toutes les élections de directeurs de toutes les actions du capital de la dite compagnie, se feront en sommes de dix pour cent au plus du montant et à des intervalles de trente jours au moins.

Nous déclarons par les présentes, que nous prétendons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance sont bien avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis à vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

COMMISSAIRES.

GRAND Tirage Semestriel,

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI 13 DEC. 1887.

GROS LOT: $300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars chacun. Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2; Vingtième de Billet $1.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000,	100,000
1 Lot de	50,000,	50,000
1 Lot de	25,000,	25,000
2 Lots de	10,000,	20,000
5 Lots de	5,000,	25,000
25 Lots de	1,000,	25,000
100 Lots de	500,	50,000
200 Lots de	300,	60,000
500 Lots de	200,	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de $500, soit	$50,000
100 Lots de $300,	30,000
100 Lots de $200,	20,000

PRIX TERMINAUX.

1,000 Lots de $100, soit	$100,000
1,000 Lots de $100,	100,000
3,136 Lots se montant à	$1,055,000

☞ Pour les Cités ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la *signature lisible*. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en enlevant une enveloppe portant votre adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à

In New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les drôlie inscrite dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Prêtez-vous donc des contrefaçons et des plans usuraires.

100,000 Billets à Vingt Dollars chacun. Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2; Vingtième de Billet $1.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000,	100,000
1 Lot de	50,000,	50,000
1 Lot de	25,000,	25,000
2 Lots de	10,000,	20,000
5 Lots de	5,000,	25,000
25 Lots de	1,000,	25,000
100 Lots de	500,	50,000
200 Lots de	300,	60,000
500 Lots de	200,	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de $500, soit	$50,000
100 Lots de $300,	30,000
100 Lots de $200,	20,000

PRIX TERMINAUX.

1,000 Lots de $100, soit	$100,000
1,000 Lots de $100,	100,000
3,136 Lots se montant à	$1,055,000

☞ Pour les Cités ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la *signature lisible*. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en enlevant une enveloppe portant votre adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à

In New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les drôlie inscrite dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Prêtez-vous donc des contrefaçons et des plans usuraires.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente de propriété immobilière de valeur dans le Troisième District.
Jean Boubédo vs Pierre Poesch.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 22,338.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 13 décembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Treize lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Dumaine, Prieur, Ste Anne et Johnson, désigné par la lettre A, sur un certificat d'arpentage fait par Arthur de Armas, sous voyer de la ville, daté le 23 mai 1884, mesurant 26 pieds 8 pouces 4 lignes de face à la rue Dumaine, sur 110 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine.

Les améliorations consistent en un cottage à deux étages, recouvert en ardoises, ayant au rez-de-chaussée salons double, salle à manger, chambres et balcon devant. Dans la cour, cuisine, puits, citerne, hangar et lieux d'aisance. Jardin dans toute la maison.

Conditions—Une moitié en plus comptant, à l'option de l'acquéreur; la portion à crédit a un et deux ans, contre billets garantis par lien de vendeur et hypothèque, portant un intérêt de 8 pour cent par an, de la date de la vente jusqu'à paiement, ensemble avec toutes les autres clauses et garanties usuelles. L'acquéreur devra fournir un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux sur le montant de l'adjudication.

Cette vente purjuvant Charles Rolle, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
12nov—4 19 26

AVIS AUX CREANCIERS.

Dennis Cloney vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,438—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire et tableau présentés par Charles A. Johnson, syndic dans cette affaire, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément aux dits compte et tableau.

Par ordre de la cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
15nov—15 19 24

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—William Hillsman vs. ses créanciers—No 22,252—Division A—Ordre de Cour—Qu'une cession des biens faite par William Hillsman soit et est par la présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant A. J. Lewis, notaire en cette ville, le SAMEDI le 19me jour de novembre 1887, à 11 heures A. M. dans le but de délibérer sur les affaires du dit petitionnaire et pour nommer un syndic et que toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que W. E. Rouquey, Esq., soient nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, Lne., 17 octobre 1887.
(Signé) A. L. TIROT, Juge.

Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
19 oct—au 19 nov

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Morin A. Vandegriff vs leurs créanciers—No 22,254—Division A—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers des pétitionnaires la ci-présente Morin A. Vandegriff, faisant des affaires sous le nom et titre de Morin A. Vandegriff, soit et est par le présent ordonnée dans cette paroisse et en cette ville de Lne., Morin épouse de Andrée B. Morin et certaines autres, sont Andrée B. Morin et Joseph Vandegriff tels sont convoqués à la dite pardevant Theodore A. Baker, notaire public, au bureau de ce dernier en cette ville SAMEDI le 19me jour de novembre 1887, à 11 heures A. M. dans le but de délibérer et décider sur les propositions des pétitionnaires pour un repit et que dans les procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que Baker A. Mildwat soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 17 octobre 1887.
A. L. TIROT, Juge.

Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
19oct—au 19nov

Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans.

No 3 rue Carondelet.

CONFORMÉMENT aux exigences de sa Charte la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans publie l'exposé suivant de ses affaires du 1er janvier au 31 décembre 1886:

Primes d'incendie	$277,197 19
Primes maritimes	19,946 53
Primes de rivières	10,446 17
Primes acquises de 1885	$307,589 89
	71,482 96
Total des primes	$379,072 85
A déduire—	
Primes non acquises de l'année	$75,785 78
Primes renouvellements	80,884 76
Réassurances	7,527 61
	$164,498 17
Primes acquises nettes	$214,974 68
A ajouter—	
Intérêt, loyers sauvetage	24,190 47
Revenu net	$239,165 15
A déduire—	
Pertes sur les feux de 1886	$48,374 83
Pertes sur les feux de 1885	142,873 39
	$191,248 22
Pertes sur les feux en 1884	392 42
Pertes sur les feux en 1883	17,924 36
	18,316 78
Pertes sur les feux en 1882	5,726 11
Pertes sur les feux en 1881	1,000 00
Pertes sur les feux en 1886	906 85
	6,632 96
Pertes payées	$216,203 99
Commissions	16,181 38
Taxes et Etat de ville et licences	5,859 24
Bons hypothécaires	8187
Dépenses impressions de la Cie, bonnes d'avocat	1,063 80
Board of Underwriters, comptes de la Cie	4,105 07
Dépenses générales et salaires	36,798 19
Dividende des 6 mois 1886 $12,500 00	
Publicité pertes 25,905 41	$38,405 41
	$321,805 09
Excédant pertes et dépenses sur des revenus	$82,739 88
	32,861 20
	$115,601 08
La Compagnie a l'actif suivant, valeur sur marché le 31 décembre 1886:	
Comptant en banques	26,406 05
Bons des Etats Unis à pour cent	
Bons de première hypothèque du Levee Steam Cotton Press, de la Bourse au Coton de la Nouvelle-Orléans, de la compagnie du Steamboat Warehouse de la Nouvelle-Orléans, de la compagnie du chemin de fer de la ville de la Nouvelle-Orléans, la compagnie de pompiers de St Bernard, du bataillon d'artillerie de Washington, des bons de ville consolidés et des bons à prime	233,995 00
Billets garantis par hypothèques et nantissements	85,971 75
Primes en voie de collection	70,774 50
Dû par des compagnies d'assurances	35,375 86
Comptant en la possession d'agents de compagnies en Europe	2,905 84
Mandats d'Etat et de ville	487 52
Intérêt sur des billets hypothécaires	1,314 75
Au crédit du "suspense account"	3,908 85
Un jugement en faveur de la compagnie	$4,940 00
Divers débiteurs	469 82
	$5,409 82
	$497,109 74

L'exposé qui précède est une copie vraie et exacte des livres de la Compagnie.

(Signé) J. TUYES, Président.
J. W. HICKS, Secrétaire.

Fait et signé pardevant moi, le 14me jour de janvier 1887.
(Signé) JAS FAHEY Notaire.

DIRECTEURS.

THEO. BRIERRE, JOHN W. HICKS, Elw. J. BIRD, P. POUTZ, QUST. PITOT, C. T. BIGAZON, A. SCHREIBER, D. FATJO, C. E. SCHMIDT, H. GALLY, J. TUYES, W. C. C. CLAIBOR

Crescent Insurance Company,

67 et 69, rue du Camp,
NOUVELLE-ORLEANS.

Organisée comme compagnie mutuelle en 184 —Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1880.

CAPITAL EN ARGENT...$400,000

A payé pour des pertes plus de MEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.

Polices d'assurances annuelles et à échéance fixées de gré à gré, remises contre dommages d'incendie.

W. R. LYMAN, Président
J. H. OGLESBY, Vice-Président
CHAS. E. RICE, Secrétaire

Directeurs:

Joseph Bowling, Chas M. Whitney, Geo. W. Bentall, J. H. Oglesby, U. Marioneli, W. R. Lyman, J. J. Reiss, Charle. H. Dobson, Lucien Dupuy, S. C. Coolen, R. F. W. Buchman, Charles Newman, Joseph Kohn, M. Gillis, James T. Rodd, Chas. A. Rice, D. R. Calder.

Voir nos agentes dans la Louisiane, Texas, le Mississippi et l'Arkansas.
(Signé) 97—1an

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. V. GOURDAIN.

Un cottage de choix à deux étages recouvert en ardoises, dans le Deuxième District.

No 342 rue Dumaine, entre Prieur et Johnson.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureau, No 79 rue Bienville.—SAMEDI, 26 novembre 1887, à midi, à la Bourse d'Encan des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Commercial Place et la rue Gravier, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un morceau ou une portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Dumaine, Prieur, Ste Anne et Johnson, désigné par la lettre A, sur un certificat d'arpentage fait par Arthur de Armas, sous voyer de la ville, daté le 23 mai 1884, mesurant 26 pieds 8 pouces 4 lignes de face à la rue Dumaine, sur 110 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine.

Les améliorations consistent en un cottage à deux étages, recouvert en ardoises, ayant au rez-de-chaussée salons double, salle à manger, chambres et balcon devant. Dans la cour, cuisine, puits, citerne, hangar et lieux d'aisance. Jardin dans toute la maison.

Conditions—Une moitié en plus comptant, à l'option de l'acquéreur; la portion à crédit a un et deux ans, contre billets garantis par lien de vendeur et hypothèque, portant un intérêt de 8 pour cent par an, de la date de la vente jusqu'à paiement, ensemble avec toutes les autres clauses et garanties usuelles. L'acquéreur devra fournir un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux sur le montant de l'adjudication.

Cette vente purjuvant Charles Rolle, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
12nov—4 19 26

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Vente positive pour satisfaire une dette hypothécaire.

La magnifique maison double en briques, formant l'encoignure des rues Hôpital et Bourgogne récemment construite.

Maison à deux étages de logis, rue Bourgogne, No 242, près du marché Triné.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville.—SAMEDI, 26 novembre 1887, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles Nos 72 et 74—

1° Un lot de terre formant encoignure et mesurant 32 pieds plus ou moins de face à la rue de l'Hôpital sur 75 pieds de profondeur et face à la rue Bourgogne.—Ensemble une jolie maison neuve aux autres bâtisses toute en briques, citerne, water work, lieux d'aisance.

Le tout très bien construit et en bon état, loué $42 par mois, sans bail.

2° Un autre lot de terre contigu à l'Ilet compris entre les rues Ste Anne, Orléans, Villere et Robertson, mesurant (mesure française) 30 pieds de face à la rue Ste Anne sur 107 pieds 9 pouces de profondeur plus ou moins.—Ensemble une maison double ayant plusieurs chambres, citerne, lieux d'aisance, etc. Louée $20 par mois. Le tout d'après plan exposé à la Bourse.

Conditions—Un tiers en dehors comptant, le balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an, avec toutes les clauses pénales d'usage.

Actes de vente pardevant Oscar Drouet notaire.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sur l'adjudication sera exigé des acquéreurs. 19nov—

GROCERIE.
Vente de syndic.
Edouard Tarlan vs ses créanciers.

PAR JAS P. GUINAULT, encanteur.—Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville.—JEUDI, 1er décembre 1887, il sera vendu à l'Hôtel de ville, à midi, à l'encoignure des rues St Pierre et Dauphine, le fonds de commerce d'épicerie, buvette et résidence ayant un tout 8 chambres, avec cuisine, cave, etc.

2° Un grand entrepôt en bois.

3° Une maison en briques de deux étages, avec 2 chambres, une cuisine, cave, citerne, hangar, lieux d'aisance etc.

Le tout loué ensemble. Il y a aussi une grande cour pour le bois, porte double, etc. Louée à raison de $40 par mois.

3° Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans la ville de Carrollton, et faisant à la propriété ci-dessus décrite désignés sous les Nos 3, 4 et 5, lesquels mesurent chacun 30 pieds de front sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un double cottage à deux étages, ayant chacun 30 pieds de front, avec 3 chambres, cuisine et lieux d'aisance.

Ils seront vendus en bloc, et rapporteront $15 par mois.

Propriété de bâtisse.

4° **Une partie de cinq certaines terrasses** avec tous les droits, passages et privilèges situés dans le 3e District de cette ville dans l'Ilet 141 bornant la rue de Carondelet et Laurel, et Carrollton, maintenant cadastrés sous les Nos 13 à 17 inclusivement, lesquels ensemble mesurent ensemble 171 pieds 6 pouces de façade sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure française, et 3 pouces de façade sur 120 pieds à l'arrière, sur une profondeur de 147 pieds 7 pouces et 5 lignes sur la ligne du terrain No 18, le tout plus ou moins.

DANS LA PAROISSE JEFFERSON

5° **Deux certaines lots de terre** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans la Première District de cette ville, dans l'Ilet borne par les rues Pauline et Baronne, Lafayette et Gravier, mesurant ensemble 50 pieds de front sur la rue Carondelet, sur une profondeur et de face à la rue Lafayette de 110 pieds et forme l'encoignure des rues Carondelet et Lafayette.

Les améliorations comprennent une maison en briques à trois étages et couverte en ardoises, en bonne condition, magasin de tailleur et de cordonnier, comptoir en bois 123, 125, 127 et 129 pieds. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Mary et Quatrième.

Les améliorations comprennent deux maisons en briques à trois étages et couverte en ardoises, en bonne condition, comptoir en bois, 123, 125 et 127 de la rue Carondelet, ayant 3 chambres à chaque étage cave et lieux d'aisance, alles, etc. Ainsi une maison en bois travaillant le fond du terrain et faisant face à la rue Lafayette. Le tout avec bail jusqu'au 1er juin 1888, à raison de $50 par mois.

A CARROLLTON

A l'encoignure des rues Mary et Levée.

6° **Une certaine portion de terre**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent située dans la ville de Carrollton, 3e District de cette ville, dans l'Ilet No 140, nécessairement No 11 "A", borne par les rues Mary, Levée, Quatrième et Mouton, formant l'encoignure des rues Mary et Levée et mesurant 143 pieds de face à la rue Levée, 77 pieds de face à la rue Mary sur une profondeur de 128 pieds 6 pouces et 6 lignes sur le côté supérieur et 125 sur le côté inférieur, avec des lignes irrégulières dans le fond.

Les améliorations comprennent:

Un magasin d'épicerie, buvette et résidence ayant en tout 8 chambres, avec cuisine, cave, etc.

8° Un grand entrepôt en bois.

9° Une maison en briques de deux étages, avec 2 chambres, une cuisine, cave, citerne, hangar, lieux d'aisance etc.

Le tout loué ensemble. Il y a aussi une grande cour pour le bois, porte double, etc. Louée à raison de $40 par mois.

Propriété de bâtisse.

7° **Une partie de cinq certaines terrasses** avec tous les droits, passages et privilèges situés dans le 3e District de cette ville dans l'Ilet 141 bornant la rue de Carondelet et Laurel, et Carrollton, maintenant cadastrés sous les Nos 13 à 17 inclusivement, lesquels ensemble mesurent ensemble 171 pieds 6 pouces de façade sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure française, et 3 pouces de façade sur 120 pieds à l'arrière, sur une profondeur de 147 pieds 7 pouces et 5 lignes sur la ligne du terrain No 18, le tout plus ou moins.

DANS LA PAROISSE JEFFERSON

8° **Cinq certains terrains**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans la paroisse Jefferson et faisant partie du sud de la ville de Carrollton, formant ensemble environ 11 arpents de la Rivière Mississippi, et désignés par les lettres Mississippi au bureau de la Municipalité de P. V. Lafaette situé à environ 11 arpents de la Rivière Mississippi, et désignés par les lettres Mississippi, et pour chacun d'iceux ci-après, savoir: Ensemble environ 11 arpents de façade sur une ligne en commun conformant à la rive Mississippi, au bureau de la Municipalité, et ayant du 1er au 5e arpents de profondeur, ensemble environ 11 arpents à partir de la rive